Chers Concitoyens du département du Var,

a Lineascalli de roje en en en a adam sorir de la popebe de M. de Lamerine.

tos forces pacifiques, celle et l'Eglise seriont. L'Avengile ne sera vius trae

Dans les circonstances solennelles où nous sommes, tout candidat à la représentation Nationale doit aux électeurs une déclaration de principes.

Encouragé par mes amis, je vous adresse la mienne.

Par la révolution qui vient de s'accomplir, la France a reconquis le rang que lui avaient depuis longtemps assigné son génie et son cœur. Malgré les efforts d'une politique coupable, elle s'est relevée plus grande et plus forte qu'en ses plus beaux jours.

Tout bon citoyen doit se rallier franchement à la République décrétée par le Gouvernement provisoire.

Il ne faut pas dire aujourd'hui: Rallions-nous à la République, parce qu'il y aurait danger à se rallier à une autre forme de Gouvernement.

Une adhésion fondée sur la crainte n'est pas sincère, elle ne consolide pas. Il ne faut pas blasphêmer le Dieu qu'on a invoqué dans la tempête. Il faut dire: Rallions-nous à la République, parce que seule elle pourra réaliser dans les lois la devise qu'elle a inscrite sur son drapeau: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Il y a dix-huit cents ans que cette devise a été donnée au monde. L'humanité a vainement demandé aux monarchies les bienfaits qu'elle en attendait.

Plus heureux que nos pères de 1789, nous aurons à notre service toutes les forces pacifiques, celle de l'Église surtout. L'Evangile ne sera plus une lettre morte.

La République Française de 1848 ne périra pas par la violence. Elle vivra par l'assentiment et l'amour de tous.

Si quelques hommes essayaient de l'imposer par l'intimidation, je combattrais ces hommes, car ils seraient les véritables ennemis de la Patrie.

J'ai tressailli de joie en entendant sortir de la bouche de M. de Lamartine, ces paroles, qui déjà ont retenti dans le cœur de toute la France: « Nous rougirions nous-mêmes des reproches que nous avons faits aux gouvernements qui nous ont précédés, si au lieu de la corruption qui a fait par ses scandales la révolution même d'où la République est sortie, nous employions aujour-d'hui, cette autre corruption, la pire de toutes les corruptions, celle de la terreur et de l'oppression morale des consciences! »

Un si noble langage dissipera les craintes, raffermira le crédit, et rendra plus facile l'œuvre immense de l'assemblée Nationale.

Cette assemblée aura surtout pour mission de décréter la constitution. Fidèle au drapeau de la République, animée de l'esprit de fraternité qui a enfanté la révolution, elle posera les bases fondamentales de l'ordre social nouveau. Tout en respectant ce qui est respectable dans le passé, elle préparera ou agrandira les voies de la justice partout où il s'agira de régler l'état ou les relations des citoyens. Dans toutes les branches de l'administration publique, elle s'efforcera de concilier le droit de chacun avec le droit de tous.

Que tous les bons citoyens, que les ouvriers surtout, dont je comprends l'émotion et l'impatience, que tous les Français, quels qu'ils soient, sachent attendre. Les lois ne se font pas en un jour. Plus elles sont réfléchies, plus elles sont fécondes et durables.

Parmi celles qui devront appeler les méditations des législateurs, les plus importantes, comme les plus difficiles, seront celles qui règleront le sort des travailleurs, agriculteurs et ouvriers. Qu'on y songe bien; en ce qui touche cet objet si grave et si sacré, la précipitation et la violence pourraient nous faire perdre à tous le fruit de notre glorieuse révolution.

La Constitution de 1793 avait proclamé pour tout citoyen le droit au travail. La Constitution de 1848 devra le proclamer aussi.

Depuis 1793, cette déclaration était restée stérile. A dater d'aujourd'hui, il faut qu'elle se réalise dans les institutions de notre pays.

Tout homme a le droit de vivre en travaillant; il faut qu'il vive. A l'œuvre donc!

Mais en vertu de quelle formule procédera-t-on? Nul ne le sait encore, nul ne saurait le dire sans témérité. La question est à l'étude; le Gouvernement provisoire a institué une commission dans ce but; il a fait appel à toutes les lumières, à tous les dévoûments.

Le problème sera résolu, j'en ai la ferme espérance; ce qui est conforme à la loi de Dieu est fatal et nécessaire. Il y a bien des années déjà que cette solution a été préparée par les travaux des plus grandes intelligences et par les frémissements de la conscience universelle.

Le bon sens, la sagesse, la modération des ouvriers feront le reste. Qu'ils songent à leurs devoirs, plus encore qu'à leurs droits. La paix et le salut du monde sont à ce prix.

Chers concitoyens, si vous m'accordez votre confiance, je mettrai tout mon dévoûment au service de ces grands intérêts de notre commune Patrie.

Auguste AUDEMAR, de Toulon, Avocat, docteur en droit.

Toulon, le 20 mars 1848

Toulon .- Imp. d'E. AUREL , place St-Pierre.